

PROTOCOLE ENTRAÎNEMENT SPORT PROFESSIONNEL

Période du 22 Juin au 11 Juillet 2020

CIBLE

Joueuses autorisées à participer dans les championnats LFB, Espoirs LFB.

LIEU ET ACCUEIL DES ATHLETES ET STAFFS



Lieux :

Salles de compétition ou centres d'entraînements dédiés.

Accueil des athlètes et des staffs :

- Distanciation sociale à respecter et port du masque ;
- Assurer la signalisation pour les déplacements à l'intérieur du site ;
- Salles de balnéothérapie et vestiaires fermés ;
- Equiper les salles médicales pour permettre une distanciation sociale et le respect des préconisations sanitaires ;
- Assurer la disponibilité des installations de lavage des mains, de gel et/ou solutions hydro alcooliques, de masques en quantité suffisante.

PROTCOLE MEDICAL

- Bilan réalisé par le médecin de club ;
- Avant la reprise de l'entraînement ;
- Obtenir le consentement éclairé de l'athlète pour tous les bilans et la reprise de l'entraînement ;
- Le jour de la reprise : Questionnaire COVID (d'après INSEP) à signer par l'athlète et médecin et à conserver dossier médical.

1. Avez-vous eu des symptômes de COVID pendant la période de confinement?

- Fièvre ;
- Frissons, sensation de chaud/froids ;
- Toux ;
- Douleur ou gêne à la gorge ;
- Difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort ;
- Douleur ou gêne thoracique ;
- Orteils ou doigts violacés type engelure ;
- Diarrhée ;
- Maux de tête ;
- Courbatures généralisées ;
- Fatigue majeure ;
- Perte de goût ou de l'odorat ;
- Elévation de la fréquence cardiaque de repos ;
- Autres :...

2. Oui, êtes-vous allé consulter ?

- NON
- OUI, date : ...

3. Oui, avez-vous été dépisté ?

- NON
- OUI, date : Résultat du test : ...

4. Si oui, avez-vous bénéficié d'un traitement médicamenteux en particulier ?

- NON
- OUI, précisez : ...

5. Si oui, avez-vous été mis en quarantaine ?

- NON
- OUI, précisez : domicile ou hôtel

6. Si oui, avez-vous été hospitalisé ?

- NON
- OUI, précisez : nombre de jours
- Passage en réanimation : OUI NON

7. Avez-vous eu une personne malade dans votre entourage proche (avec qui vous avez été en contact) ?

- NON
- OUI, préciser

**Le questionnaire met en évidence
une suspicion de COVID**

Un bilan biologique COVID sera pratiqué :
Test PCR + Sérologie

L'athlète n'a pas eu la maladie

PCR (-) IGM (-) IGG(-)
Bilan médical du SMR

Aucun entraînement tant que le SMR n'est pas validé

Suivi régulier avec le médecin du club
(périodicité hebdo.)

L'athlète a eu la maladie

PCR (-) IGM (-) –IGG(+)
Bilan médical SMR + examens complémentaires

*IRM cardiaque selon l'avis du cardiologue du sport
Epreuve d'effort, recherche de troubles du rythme*

L'athlète pourra intégrer l'entraînement dès l'accord du médecin ayant prescrit les examens

L'athlète est malade

PCR (+) IGM (-) –IGG(-)
Pas de tests médicaux SMR pour l'athlète

L'athlète malade COVID ne peut prendre part à l'entraînement et devra observer une période stricte d'isolement de 14 jours

Le questionnaire ne met pas en évidence une suspicion de COVID

Tests médicaux du suivi médical réglementaire (SMR)

- Bilan médical (clinique, psychologique, diététique) par le médecin du club
- ECG et son interprétation
- Echographie cardiaque et ses conclusions
- Bilan biologique standard

Aucun entraînement tant que le SMR n'est pas validé

Suivi régulier avec le médecin du club (périodicité hebdomadaire)

Cas particulier des joueuses étrangères

Les joueuses ayant séjourné au cours du mois précédent dans une zone de circulation de l'infection qui entrent sur le territoire national sont fortement invitées à respecter un isolement de 14 jours et ne pas se présenter à l'entraînement.

REFERENT(E)S COVID-19

Un référent COVID-19 est nommé par le club et doit être présent lors des séances d'entraînement.

Ses missions sont les suivantes :

- Vérifie les conditions d'entrée sur le site ;
- Organise et coordonne les mesures d'hygiène ;
- Rappelle l'ensemble des préconisations sanitaires dans l'enceinte sportive (salle de kinésithérapie, salle de musculation, salle de basketball).

Le référent COVID-19 a toute latitude pour stopper la séquence si les conditions sanitaires ne sont pas respectées.

PROTOCOLE ORGANISATIONNEL

La séquence d'entraînement requiert :

- 2 mètres minimum de distance à respecter entre les membres du staff et les athlètes ;
- Le port du masque est recommandé pour le staff et les joueurs(ses) durant toute la présence sur le lieu de l'entraînement sauf pour les athlètes en activité au cours de la séance ;
- Le partage du matériel est interdit (bouteilles d'eau, serviettes, matériel de préparation physique) ;
- Les ballons sont identifiés et mis à disposition sur un rack à ballon spécifique ;
- Le nettoyage des mains (gel hydroalcoolique) est répété à intervalle régulier (à chaque interruption de séance (pause boisson par exemple) pour l'ensemble des joueurs(ses) et du staff ;
- Les ballons sont régulièrement nettoyés avec une solution hydroalcoolique également à chaque interruption de séance (pause boisson par exemple).